19 février 2008 **08.319**

Question Marc Scharfroth

Utilisation du mail professionnel à des fins privées

Il a été porté à ma connaissance qu'un employé de l'administration cantonale, employé sur le site de La Chaux-de-Fonds, utilise régulièrement son mail professionnel à des fins privées, sur son temps de travail, notamment pour traiter des affaires d'une association de son village. Je souhaite savoir si le Conseil d'Etat:

– est informé de cette pratique;
– autorise ce procédé;
– si non, quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation.